

4.6.1. Gilles de Rais (1405-1440)

La sainte Jeanne d'Arc et le démon Gilles de Rais, improbables compagnons d'arme.

Gilles de Rais jugé et pendu pour avoir violé et tué des centaines d'enfants a côtoyé Jeanne d'Arc dans différentes actions guerrières. Aucune source ne nous indique qu'ils aient été proches mais le rapprochement hypothétique de la sainte et du démon a fasciné de nombreux auteurs évoquant « l'idéal céleste et l'idéal infernal » côte à côte sur les champs de bataille de la Guerre de Cent Ans.

Il n'existe pas de portrait de Gilles de Rais réalisé de son vivant qui soit parvenu jusqu'à nous. On ignore donc à quoi il ressemblait physiquement.

Gilles de Laval, sire de Rais, compagnon de Jeanne d'Arc, Maréchal de France (1404-1440). Éloi Firmin Féron. Huile sur toile (1835) exposée dans la galerie des maréchaux de France, château de Versailles.



Gilles de Rais (ou **Gilles de Montmorency-Laval**) n'a vécu que 35 ans mais cela lui a suffi pour devenir un des plus odieux pédocriminels de tous les temps. Sa position sociale est enviée : chevalier et seigneur de Bretagne, d'Anjou, du Poitou, du Maine et d'Angoumois. Gilles de Rais se distingue pendant la guerre de cent ans en se ralliant au roi Charles VII et en combattant les Anglais aux côtés de Jeanne d'Arc. Les relations entre Jeanne d'Arc et Gilles de Rais sont peu connues. Le 17 juillet 1429, jour du sacre du Roi Charles VII à Reims, Gilles de Rais est promu maréchal de France.

Gilles de Rais se présente comme un « bon chrétien ». La chapelle de son château est dédiée aux Saints Innocents...détail sordide quand on connaît le reste. Il a obtenu du Pape la permission de se faire précéder par un porte-croix.

Le 13 septembre 1440, Gilles de Rais est cité à comparaître devant le tribunal ecclésiastique de Nantes, sous les accusations de « meurtres d'enfants, de sodomie, d'invocations de démons, d'offense à la Majesté divine et d'hérésie ». Il est arrêté ainsi que deux complices : Henriot Griart et Étienne Corillaut (dit « Poitou ») en son château de Machecoul par Jean Labbé, capitaine d'armes au service du duc de Bretagne.

S'ouvre alors l'instruction du procès civil au sein de la cour séculière de Nantes, présidée par Pierre de l'Hôpital, président et juge universel de Bretagne. C'est d'abord le défilé des parents des enfants disparus qui viennent témoigner et supplier la cour de retenir les chefs d'accusation.

Le jeudi 13 octobre à 9 heures du matin, en la grande salle supérieure du château, en présence de personnalités nantaises, le promoteur Guillaume Chapeillon lit l'acte d'accusation de quarante-neuf articles devant Gilles de Rais. Celui-ci insulte les juges ce qui entraîne immédiatement son excommunication.

Le samedi 15 octobre, Gilles de Rais reconnaît la légitimité de la cour et avoue avoir « *commis et méchamment perpétré les crimes et délits énoncés dans leur juridiction* », se met à pleurer et demande pardon pour ses paroles offensantes.

Le 21 octobre, il se confesse « volontairement, librement et douloureusement », avouant ses crimes. Dans ses châteaux de Champtocé, de Tiffauges, de Machecoul, des crimes atroces d'enfants ont bien été perpétrés à un rythme soutenu pendant des années. Le procédé consistait d'abord à ce que ses complices enlèvent ou achètent des enfants (en majorité des garçons prépubères, parfois âgés de seulement 6 ans) des environs, les ramènent dans la chambre de Gilles de Rais, lequel souhaitait que ses complices assistent aux atrocités. Après avoir violé les enfants, il les tuait immédiatement, les rendant coupables de leur propre mort. Parfois ils étaient décapités, tantôt ils étaient égorgés, quelquefois ils étaient démembrés et de temps à autre leurs cous étaient cassés avec un bâton de bois. **A noter que nous disposons de la retranscription complète du procès de Gilles de Rais dans laquelle il commente lui-même en détail ses actes barbares.**

Lors du procès, Gilles précisa qu'il avait plus de plaisir au meurtre des enfants, à contempler leurs têtes et leurs membres séparés, à les regarder languir et à regarder leur sang couler, qu'à les connaître charnellement.

A la fin de cette orgie, les serviteurs nettoyaient le sang répandu tandis que Gilles de Rais allait se reposer. Les cadavres étaient ensuite brûlés dans une vaste cheminée.

Lors du procès, Henri et Poitou déclarent se souvenir d'avoir livré chacun une quarantaine d'enfants, avant de les assassiner pour assouvir des sodomitiques passions. Il est dit qu'avant de perpétrer ses débauches sur lesdits garçons et filles et afin d'empêcher leurs cris, et d'éviter qu'ils soient entendus, ledit Gilles de Rais les a parfois accrochés avec ses propres mains avec des cordes ou des crochets dans sa chambre. Gilles de Rais faisait démembrer les bambins par des complices, parfois il exposait les entrailles à l'air libre ou écrasait les têtes à l'aide d'une massue armée de clous. La vue du sang portait le Maréchal de Rais au plus haut degré de l'excitation sexuelle. Poitou confirma qu'il ne perdait rien de l'agonie de ses victimes.

La condamnation est prononcée le 25 octobre. Gilles de Rais est excommunié pour « *apostasie hérétique, invocation des démons, crime et vice contre nature avec des enfants de l'un et de l'autre sexe selon la pratique sodomite.* » La cour reproche à Gilles de Rais **cent quarante meurtres « ou plus »**. Il est condamné à la pendaison ainsi que ses deux valets.

Trois faveurs lui sont accordées (!!...) : le jour de l'exécution, les familles des victimes pourront organiser une procession, il sera exécuté avant ses complices et son corps ne sera pas entièrement brûlé pour être inhumé en terre d'église au monastère de Notre-Dame des Carmes de Nantes.

Le lendemain il est pendu et brûlé ainsi que ses deux valets complices mais pendant que ceux-ci sont laissés dans les flammes du bûcher, le corps de Gilles de Rais en est retiré, avant d'être trop abîmé. Son corps est enseveli dans l'église du couvent des Carmes, à Nantes qui sera vandalisée pendant la Révolution française et le corps de Gilles de Rais vraisemblablement jeté dans la Loire.

Le mythe de Barbe bleue

Dans des expressions artistiques populaires (conte, ballade, légende...) Gilles de Rais sera fréquemment confondu ou associé au personnage de « Barbe Bleue ». Charles Perrault s'en inspirera sans doute car pendant ses études de droit, il aurait eu accès aux minutes du procès.

Éléments extraits de la thèse de Nicolas Brémaud

La thèse de Nicolas Brémaud, psychologue clinicien à La Roche-sur-Yon, docteur en psychopathologie s'intitulant : « *Les crimes de Gilles de Rais, Le sadisme dans la psychose* » et s'appuyant sur les biographies de l'abbé Eugène Bossard (1853-1905) et celle de l'historien J. Heers et, surtout Le procès de Gilles de Rais par Georges Bataille qui « *donnent les éléments nécessaires et suffisants de la vie du célèbre maréchal de France pour interroger la question de la perversion – et plus particulièrement des actes sadiques – dans la psychose. Car notre thèse visera à montrer : d'une part que tout acte ou crime sadique, aussi sadique soit-il, ne relève pas nécessairement de la perversion en tant que structure clinique ; d'autre part, et à cet égard, que le cas de Gilles de Rais en est une illustration paradigmatique* ».

Pour les éléments de la vie de Gilles de Rais qui pourraient nous donner des éléments de contexte utiles, nous savons que ses parents meurent brutalement en 1415. Le grand-père maternel, Jean de Craon, s'accapare Gilles et l'éduque, d'après l'historien J. Heers, par de « mauvais exemples », des « exhortations à mal agir, à user de la force plutôt que du droit, à brusquer les consciences ».

Pour l'historien G. Bataille, Jean de Craon « n'hésite pas devant le crime ». C'est un « homme violent et sans scrupules » qui laisse Gilles « libre de faire à sa guise, en lui mettant son exemple sous les yeux : **il lui enseigne à se sentir au-dessus des lois** ».

Dès l'âge de 15 ans, il se jette à corps perdu dans les guerres qui éclatent, et où il se distingue par son courage et sa bravoure : il montre dans l'assaut, selon Bataille, une véritable « fureur guerrière » ; il est « de ceux que le délire des combats jette en avant ».

A partir de 1432, Gilles de Rais se livre secrètement et entièrement à l'étude des **sciences occultes**, dans la magie et l'alchimie. Pour « consolider sa fortune croulante, il chercha partout des appuis », écrit Bossard. Et, entré dans la voie occulte « avec des espérances inouïes, il mit à la parcourir une incroyable ardeur, qui le poussa jusqu'aux dernières extrémités. Dans toutes les évocations du diable, même si ce dernier ne se montrait pas à lui, **Gilles croyait du moins sentir sa présence** ».

Au sujet de ses crimes, il dira : « *Je suis né sous une telle étoile que nul au monde n'a jamais fait et ne pourra jamais faire ce que j'ai fait moi-même. Il n'est personne au monde qui sache et qui puisse même comprendre tout ce que j'ai fait dans ma vie ; il n'est personne qui, en la planète, puisse ainsi faire.* »

Rédigé par François Debelle février 2020

Nos sources :

- Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles_de_Rais
- Thèse de Nicolas Brémaud, psychologue clinicien à Geneston et La Roche-sur-Yon, docteur en psychopathologie : « Les crimes de Gilles de Rais Le sadisme dans la psychose » citant :
 - *Biographie de Gilles de Rais par l'abbé Eugène Bossard (1853-1905)*
 - *Biographie de l'historien J. Heers*
 - *Le procès de Gilles de Rais par Georges Bataille*